

**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES**

866 UNITED NATIONS PLAZA, SUITE 511, NEW YORK, NY 10017

Tel: 1-212-319-8061

Fax: 1-212-319-8232

**TROISIEME CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA REDUCTION DES
RISQUES DE CATASTROPHE**

COMITE PREPARATOIRE

DEUXIEME SESSION

GENEVE, 17 ET 18 NOVEMBRE 2014

**ALLOCUTION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**

PRESENTEE

PAR

M. Paul Losoko Efambe EMPOLE

Premier Conseiller

Genève, le 17 Novembre 2014

(A vérifier à l'audition)

Monsieur le Président

Ma délégation fait sienne la déclaration faite par l'Ambassadeur et Représentant Permanent de la Namibie auprès des Nations Unies à Genève au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président,

Chaque année, à travers le monde, des milliers d'êtres humains sont victimes des catastrophes dont l'impact de plus en plus grandissant se traduit aujourd'hui par des pertes sensibles en termes de développement humain. En effet, les conséquences de plus en plus graves, néfastes et dangereuses de ces catastrophes causent d'énormes pertes en vie humaine, préjudicient le social, l'économie et l'écologie à l'échelle mondiale. Les catastrophes sont l'une des causes principales de la faim et elles affectent toutes les dimensions de la sécurité alimentaire, y compris la disponibilité et la stabilité des provisions; car, les catastrophes peuvent, en quelques heures, détruire des années de croissance et de développement. Il nous faut donc non seulement renforcer, mais également actualiser notre riposte commune face notamment aux défis émergents dans le secteur.

Cependant, la vulnérabilité à ces catastrophes a été différente selon qu'il s'est agi d'un pays développé ou d'un pays en voie de développement, principalement les pays les moins avancés qui sont les pays les plus exposés et les plus vulnérables aux catastrophes. Voilà pourquoi la République Démocratique du Congo estime qu'il serait judicieux de tenir compte des inégalités entre les Etats dans le futur cadre de gestion des risques des catastrophes.

Par ailleurs, étant donné la transversalité de la question des risques de catastrophes et de sa synergie avec d'autres questions de développement durable, ma délégation pense que le processus qui conduit vers Sendai 2015 devra tenir compte d'autres processus en cours au sein du système onusien et vice versa. Nous pensons particulièrement au processus de la mise en place d'un Agenda de développement post 2015 et de son financement, ainsi que de celui d'une adoption d'un Accord sur le climat l'année prochaine.

Cette coordination et cet engagement collectif sont donc à encourager d'autant plus que, toute lutte efficace en faveur de la réduction des risques de catastrophes, nécessite non seulement son intégration systématique dans les politiques, plans et programmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté, mais aussi son appui sur une coopération bilatérale, régionale et internationale, notamment sur des partenariats.

S'agissant particulièrement des partenaires, il est un devoir de solidarité internationale que de mettre à la disposition des pays en développement les connaissances

scientifiques, technologiques et l'assistance financières nécessaires afin de leur permettre de renforcer la résilience face aux catastrophes.

C'est dans ces conditions que nous ferons de la III^{ème} Conférence Internationale sur la prévention des risques une occasion pour relever les mérites du Cadre d'Action de Hyōgo et pour mettre en place un nouveau cadre de prévention de risques post 2015 à la hauteur des défis actuels et ne laissant aucun pays à son triste sort.

Monsieur le Président,

Au niveau de l'Afrique centrale, et dans la perspective de collaboration multilatérale, les Ministres et Chefs de délégation en charge de la prévention et de la gestion des catastrophes des Etats-membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale - CEEAC, réunis le 13 juin 2012 à Libreville au Gabon, se sont convaincus de la nécessité de doter la sous-région d'un plan d'action opérationnel sur la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, et ont adopté les deux instruments ci-après :

1. la Stratégie pour la prévention des risques, la gestion des catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique Centrale assortie du cadre d'action y afférent ;
2. le plan d'action de Yaoundé pour la préparation et la réponse aux catastrophes en Afrique centrale (2012 – 2017).

Face à l'accroissement des méfaits technologiques, les conflits socio-politiques, le Plan d'action de Yaoundé est ouvert à l'ensemble des catastrophes susceptibles de se produire dans la sous-région, et il est axé sur les cinq thématiques ci-après :

1. Répertorier les risques et identifier les vulnérabilités aiguës ;
2. Améliorer les mécanismes de prévention et d'alerte ;
3. Accroître les capacités de préparation, de prévention, de réponse et de réhabilitation aux crises, au niveau national et régional ;
4. Renforcer et améliorer le cadre institutionnel et juridique relatif à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes ; et
5. Accroître les capacités de financement des mécanismes de préparation et de réponse aux crises.

Ma délégation voudrait saisir cette opportunité pour lancer un vibrant appel aux partenaires de l'Afrique en vue d'accompagner les Etats-membres et le Secrétariat Général de la CEEAC dans la mise en œuvre de ces initiatives sous régionale.

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo, mon pays, est aussi victime de catastrophes récurrentes exposant sa population aux aléas de la nature : éruptions volcaniques, tremblements de terre, glissements de terrain, inondations, etc. Des épidémies, principalement de choléra, de rougeole et de vih/sida, sans oublier la fièvre hémorragique à virus Ebola, ainsi que de trop nombreux accidents aériens, fluviaux et ferroviaires aggravent la vulnérabilité de nos compatriotes.

Ces facteurs ont souvent conduit aux déplacements de la population vers les lieux où elle espère trouver sécurité et abri. A l'heure actuelle, on dénombre plus de 2.900.000 personnes déplacées internes, éparpillées essentiellement dans les provinces de l'Est du Pays et principalement pour des raisons d'insécurité.

Dans ce contexte de vulnérabilité croissante aux catastrophes, et devant la nécessité d'efforts de prévention et de réponse à ces divers besoins humanitaires, la République Démocratique du Congo a mis en place des mécanismes nationaux et locaux de gestion des risques.

Il s'agit notamment:

- du Programme National de Prévention, de Lutte et d'Assistance Humanitaire aux Victimes des Catastrophes Naturelles (PRONAPLUCAN), structure créé en 1991 dans le but d'appliquer les recommandations de la Résolution 42/169 du 2/12/1987 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui avait décrété les années 1990 – 2000, « Décennie Internationale de Prévention des Catastrophes Naturelles (IDNDR) »;
- du Service National d'Assistance aux Victimes des Catastrophes Naturelles et Autres Calamités (SENAVICAL) institué en l'an 2000;
- une politique à long terme de réduction des risques étroitement intégrées aux politiques de développement, notamment, le Plan d'organisation de Secours en cas de Catastrophe (plan ORSEC), un cadre gouvernemental de concertation avec les partenaires, afin de permettre une meilleure modernisation de certaines de ses provinces exposées aux catastrophes;
- des mécanismes pour la protection physique et juridique des personnes affectées par les catastrophes;
- de la création, depuis l'année 2003, d'un Ministère de la Solidarité et des Affaires Humanitaires a pour gérer et coordonner l'action humanitaire et pour prévenir les catastrophes naturelles en République Démocratique du Congo;

- de la création du Cadre National de Concertation Humanitaire, une plate-forme de concertation et d'échange d'informations entre le Gouvernement de la RDC et l'Equipe Humanitaire de Pays

Cependant, certains de ces mécanismes n'ont jamais pu être mis en œuvre, car les efforts fournis par le Gouvernement sont confrontés à l'insuffisance des ressources financières, les problèmes de capacités ainsi que bien d'autres contraintes.

Par ailleurs, au regard des orientations nationale, sous-régionale, régionale et internationale, les perspectives du Gouvernement dans ce secteur se présentent comme suit:

- l'élaboration des documents de stratégie et du plan d'action national de prévention et réduction des risques des catastrophes ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et techniques des services gouvernementaux en charge de l'action humanitaire ;
- la mise en place de la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes.

Le concours de nos Partenaires techniques et financiers est très sollicité à cet effet dans le but d'accompagner le Gouvernement de mon pays dans ce processus, qui à coup sûr, galvanisera la lutte et la gestion des catastrophes en République Démocratique du Congo.

De son côté, afin de soutenir son action sur la prévention des risques des catastrophes, le Gouvernement vient de décider d'inscrire une ligne de crédit dans le budget de l'Etat, exercice 2015, pour le fonctionnement de la Plate forme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes, de l'élaboration de la Stratégie et de la Politique Nationales en matière de RRC (Réduction des Risques de Catastrophes) ainsi que d'un Plan d'Action et une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre attention.

